

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Libreville : les agents de la mairie du 4e outillés sur la procédure d'état civil

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

Agents et officiers d'état civil de la mairie du 4e arrondissement de la commune de Libreville ont été formés hier, mercredi 12 août, aux procédures d'état civil. La formation initiée par l'édile de cette circonscription, Axel Denis Jesson Ayenoue, entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation des officiers d'état civil, mieux, au développement de leurs compétences.

Parce que plusieurs tâches incombent aujourd'hui aux municipalités, parmi lesquelles l'enregistrement des naissances, des décès, de reconnaissances et la célébration des mariages, cette formation devrait permettre d'optimiser les connaissances

des agents municipaux sur les services d'état civil, au travers des thèmes que sont le mariage, les différents régimes matrimoniaux, la reconnaissance des enfants. " Il était important pour les agents et officiers d'état civil de notre circonscription d'être outillés sur les formes de mariage. De nombreux futurs mariés ne maîtrisent pas forcément l'implication des différents régimes matrimoniaux. Nos services d'état civil censés les accueillir doivent être formés sur ces questions matrimoniales, afin de bien jouer leur rôle de sensibilisateur auprès des usagers. Mais surtout d'assurer la bonne mise en œuvre des actes de l'état civil ", a souligné le maire du 4e arrondissement de la capitale. C'est donc suite à un constat qu'intervient cette formation

destinée aux officiers d'état civils. Lequel a démontré que la plupart des candidats au mariage ne maîtrisent pas toujours les différents régimes matrimoniaux et leurs implications. " Nous avons abordé les options monogamie et polygamie, les régimes matrimoniaux (séparation des biens et communauté des biens), ainsi que la reconnaissance des enfants. Selon l'article 438 du Code civil, seuls les enfants nés hors mariage sont reconnus pour leur donner la qualité d'enfants légitimes. Les enfants nés dans le mariage n'ont pas besoin de reconnaissance car, le mariage les légitime d'emblée ", a indiqué Honorine Nzet Biteghe, formatrice.



Photo: Prissilia Moussavou Mouity

La question du mariage, des régimes matrimoniaux et reconnaissance des enfants au centre de la formation dédiée aux agents d'état civil de la mairie du 4e arrondissement.

À l'issue de cette formation, les participants ont dit apprécier le choix des thématiques

abordées et comptent mettre en application les enseignements reçus.

Le clin d'œil de *Lybek*



L'alimentation pour les personnes atteintes du VIH

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Nkembo a organisé hier, mercredi 12 août, à l'intention de ses patients, une rencontre sur les bonnes règles alimentaires à observer au quotidien par ces malades atteints du VIH, afin d'être préservés de l'anémie. Le médecin-chef du CTA de Nkembo, Dr Gisèle Ogou-

liguende Mibindzou, qui a dirigé cet atelier, a fait cette révélation : " Nous avons remarqué que le tiers de nos malades avaient une baisse de sang lorsque nous les consultations. Et lorsqu'on a une baisse de sang, on a évidemment une baisse d'énergie. Et qui dit baisse d'énergie dit baisse d'activité. Et tout cela est dû à une mauvaise alimentation. Les gens se nourrissent souvent mal en consommant des aliments pauvres en

vitamines. "

C'est pour faire face à cette carence, a rappelé le médecin-chef, " que nous leur fournissons les rudiments d'une meilleure alimentation. Une alimentation équilibrée, composée de légumes, de viandes, de poissons, de fruits". Avant de se réjouir de ce " que depuis que nous tenons ces rencontres mensuelles, nos malades ont adopté ces bons comportements alimentaires ".

Assomption et 17-Août : les 15, 16 et 17 août fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Porte-parole du gouvernement, porte à la connaissance des travailleurs, des employeurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n°00727/ PR/ MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours

fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/ MTE du 26 mai 2004, les journées de samedi 15, dimanche 16 et lundi 17 août 2020, marquant respectivement l'Assomption et la "Fête nationale", sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.